

CAHIER DES CHARGES - AFS « HOTEL+ »

Les équipements devront être neufs et conformes aux normes françaises et européennes en vigueur.

L'achat en kit n'est pas pris en charge par cette aide.

Les raccordements électriques devront être faits sur des installations en bon état, conformes aux normes en vigueur et vérifiées en application de la réglementation.

La formation à l'utilisation de l'équipement en sécurité devra être incluse dans la prestation du fournisseur.

Les équipements, l'installation et la formation doivent impérativement apparaître sur une même facture.

Précautions préalables à l'achat :

- ❖ Il est nécessaire de vérifier l'adéquation de l'équipement :
 - à la tâche à effectuer
 - aux caractéristiques du mobilier
 - aux spécificités des manœuvres et déplacements à réaliser, en fonction des caractéristiques des locaux
- ❖ Il est préconisé de s'adresser à des fournisseurs qui se déplacent sur site afin de proposer un équipement adapté aux besoins de l'entreprise, et qui sont en capacité d'assurer l'entretien de l'équipement.
- ❖ Chaque équipement devra pouvoir être testé sur site par l'acquéreur afin de vérifier que l'équipement rend le service attendu.

Les lève-lits devront :

- Permettre le travail à hauteur et ajuster la hauteur du lit à la personne qui fait le lit
- Eviter les efforts pour le montage et la baisse du lit
- Eviter de se courber pour la baisse du lit
- Permettre un relevage rapide du lit
- Assurer une fermeture sécurisée et garantir la stabilité du lit

Les dispositifs de houssage/dé houssage devront :

- Pouvoir permettre d'enfiler et retirer la housse de couette par une personne seule, solidairement au lit, en gardant le dos droit et les bras vers le bas. Les dispositifs mobiles ne sont pas pris en charge
- Réduire les efforts liés au houssage/dé houssage

Les nettoyeurs vapeurs devront :

- Produire de la vapeur sèche à une température supérieure à 120°C, sans toutefois atteindre une température susceptible de dégrader les textiles du sol et de la chambre ; à une pression supérieure à 4 bars
- Avoir un réservoir d'eau au minimum de 1,2 litre afin d'éviter les remplissages trop fréquents. Pour les grandes surfaces, être installé sur roulettes
- Etre avec ou sans aspiration intégrée
- Disposer d'un niveau sonore inférieur à 70dB
- Disposer d'une longueur de câble d'au minimum 6 mètres ou d'une batterie à l'autonomie supérieure à 2 heures
- Etre garanti pour un usage minimum de 5 heures par jour
- Comporter un kit accessoires inclus

Les tablettes avec logiciel de gestion mutualisée du travail (plateforme de gestion des tâches et de management des équipes) validées par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels :

- Seront pris en charge exclusivement les outils dédiés à la gestion mutualisée du travail et ne seront pas pris en compte les outils de gestion de l'hôtel, les smartphones et les abonnements auprès des opérateurs.